Image not found or type unknown

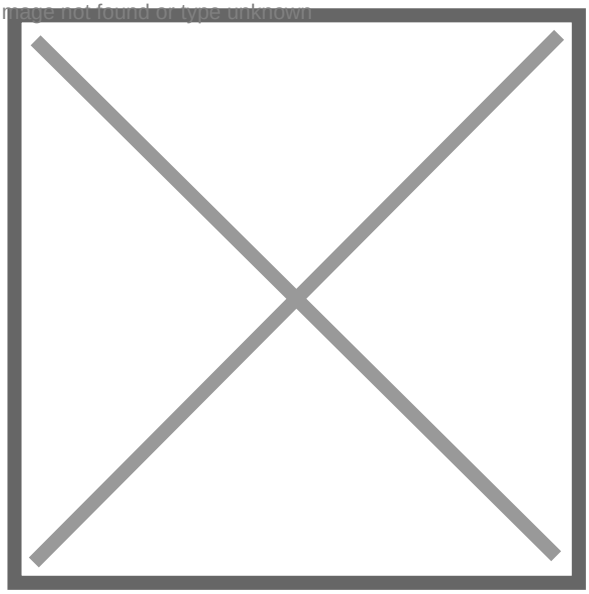

Deux accords de principe pour une seule banque puis annulation

Par **pidepi**, le **13/11/2009** à **12:24**

Bonjour,

Je suis en cours d'acquisition d'un bien immobilier pour lequel deux courtiers ont été contacté. J'ai obtenu pour chacun un accord de principe concernant des offres assez différentes, l'une avec travaux l'autre sans, des taux différents, des obligations de souscrire des assurances... L'une est plus avantageuse que l'autre et j'ai découvert que l'établissement prêteur est le même pour ces deux offres. J'ai reçu l'offre de prêt la moins intéressante et j'attendais de recevoir la plus intéressante pour annuler la 1ère. Hier, j'ai reçu un appel téléphonique du courtier (celui de l'offre en attente) qui m'a indiqué que l'établissement prêteur leur a demandé d'annuler notre dossier. Ne souhaitant pas choisir la 1ère (bien trop contraignante et inadaptée à mon projet) je n'ai plus la possibilité de choisir puisque la banque a annulé l'autre offre. Que puis-je faire ? La banque peut-elle me contraindre à accepter l'offre en jouant sur le fait que je n'ai plus de choix (ce sont les deux seules propositions que j'ai eu!!) ? N'aurait-elle pas due refuser à ce moment de nous transmettre un accord de principe pour l'offre qu'elle nous refuse aujourd'hui ? J'ai pensé refusé l'offre de prêt et permettre ainsi la réouverture de notre dossier avec l'autre courtier, mais la date de signature de l'acte définitif est déjà programmée. J'ai peur que ce ne soit trop juste et de perdre la maison finalement .... Pouvez-vous me conseiller c'est urgent!! Par avance merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés